



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 mars 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 20 JUIIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2002

**Convention de prestation entre la Ville de Niort et la Communauté  
d'Agglomération de Niort dans le cadre des 'Jeudis de Niort'**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Melle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Franck GIRAUD, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2003**

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre de la prestation confiée à l'Office de Tourisme s'agissant de l'organisation des concerts des « Jeudis de Niort », la Ville de Niort, ainsi que cela est prévu dans l'article 2 de la convention de prestation avec l'Office de Tourisme, apportera à son partenaire un appui dans le domaine du conseil en programmation et pour faciliter les contacts avec les services municipaux. Outre l'affectation d'un agent du service communication, la Ville de Niort en accord avec la Communauté d'Agglomération confie une partie de cette mission de conseil en programmation à deux agents de la CAN.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention ci-jointe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser la prestation, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjointe au Maire

**Jeanine BIMES**